

CAP Centrale du 24 juin 2009 des agents d'administration

Hormis 4 recours en révision de notes dont 3 ont été satisfaits, la CAP centrale des agents d'administration du 24 juin 2009 avait pour objet principal les tableaux d'avancement aux grades d'AA 1, AAP 2, AAP 1. S'était ajouté à l'ordre du jour initial le 1er mouvement lié aux " passerelles " entre les deux filières fiscale et gestion publique. Il s'agissait d'évoquer l'accueil d'agents de catégorie C de la filière fiscale au sein de la filière gestion publique au 1er septembre 2009. SUD Trésor a lu la motion liminaire dont les extraits sont reproduits ci-dessous en italique avec, intercalés, les réponses de l'administration et quelques informations complémentaires.

Tableaux d'avancement

Motion liminaire de SUD Trésor : " La politique de suppressions massives d'emplois limite fortement les possibilités de promotions. Les plans de promotion exceptionnelles décidés par le Ministère ne suffisent pas à assurer un déroulement plus fluide des carrières. Pour les tableaux d'avancement année 2009, le nombre de promotions autorisées à APTP 1 est de 1433 pour 4341 agents ayant vocation, soit un taux de promotion de 33 % mais un chiffre brut inférieur à l'an passé. Les promotions autorisées à APTP 2 sont de 381 pour 693 ayant vocation (contre 348 pour 634 ayant vocation l'an passé), soit un taux de promotion de 55 %, ce qui s'explique en partie par un recrutement d'agents d'administration en baisse et donc un vieillissement de cette population.

Dans un contexte où les agents du Trésor sont conduits à faire des efforts conséquents pour maintenir la qualité du service public, alors que les réformes se multiplient tous azimuts avec des emplois et des moyens en moins, la seule logique budgétaire limite les possibilités de promotions de grade à grade comme elle limite arbitrairement les bénéficiaires de réductions d'ancienneté avec le système d'évaluation-notation.

D'ailleurs, au delà des critères statutaires, l'établissement des tableaux d'avancement s'appuie sur les évolutions de notes des 3 dernières années, critères dit " utile " par l'administration et que nous considérons pour le moins subjectif et aléatoire, voire discriminant. SUD Trésor continue de dénoncer l'arbitraire qui en résulte et les inégalités entre les agents des différents départements suite à la déconcentration de la gestion des tableaux d'avancement.

Cette année le fléchage des agents en fin de carrière prévoit de classer prioritairement les agents de plus de 58 ans dès lors qu'ils remplissent les conditions de notation et qu'ils peuvent bénéficier de cette mesure dans le calcul de leur pension.

Cette disposition tend à atténuer le poids de la notation dans l'élaboration des tableaux d'avancement et à rétablir en partie la prise en compte de l'ancienneté des agents qui nous semble le critère le plus objectif. Si elle constitue une mesure que devraient apprécier les personnels concernés dans le contexte de la contre-réforme des retraites, elle n'épuise pas, loin de là, le contentieux salarial et ne règle pas la juste reconnaissance des qualifications attendue par l'ensemble des personnels.

C'est pourquoi SUD Trésor revendique avec encore plus de force la carrière linéaire au sein de chaque corps et, en attendant, exige que chaque agent puisse accéder au grade supérieur dès qu'il remplit les conditions d'ancienneté requises et au corps supérieur pour y dérouler une carrière lui permettant d'atteindre au moment de la retraite un niveau de pension correct. C'est d'autant plus vrai pour les agents de catégorie C qui vont se retrouver confrontés à la nouvelle organisation de la carrière du B. "

Les tableaux d'avancement en quelques chiffres (avec date d'effet au 1.01.2009)

Pour le tableau d'avancement à Agent d'Administration Principal de 1ère classe, 4341 agents avaient vocation, dont 391 âgés de 58 ans et plus, 1616 étaient proposés classés, dont 353 âgés de 58 ans et plus, pour 1433 promotions (auxquels se sont ajoutés 5 inscriptions au titre d'une liste complémentaire). Pour le passage à Agent d'Administration Principal de 2ème classe, 693 agents avaient vocation, dont 25 âgés de 58 ans et plus, 509 étaient proposés classés, dont 18 âgés de 58 ans et plus pour 381 promotions et 5 inscriptions sur liste complémentaire. Pour le passage à Agent d'Administration de 1ère classe, 5 agents avaient vocation, 3 étaient proposés classés pour 6 promotions autorisées (3 par tableau d'avancement, 3 par examen professionnel).

Pour SUD Trésor, en votant contre les Tableaux d'Avancement, il ne s'agit pas de voter contre les agents proposés mais de voter, comme pour la Liste d'Aptitude, contre le principe de sélection (SUD récuse les raisons budgétaires et défend la carrière linéaire, avancement dès que les agents remplissent les conditions statutaires) et les critères (prise en compte de la notation dans l'élaboration de ces tableaux).

Réponse de l'administration : William Fréville, président la CAPC, a indiqué que le fléchage des plus de 58 ans était un palliatif à la carrière linéaire revendiqué par certaines organisations syndicales, dont SUD Trésor. Il a notamment souligné que l'Union SNUI-SUD Trésor plaiderait pour un tel fléchage.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, pour SUD Trésor, ce dispositif permet, aux fins de carrière de bénéficier d'un droit à pension qui tende à compenser les méfaits de la contre-réforme des retraites.

Ce fléchage ne devait pas léser les agents proposés et classés mais non inscrits sur tableau d'avancement l'an passé. L'administration en avait pris l'engagement et s'y est tenu lors de cette CAPC.

En ce qui concerne les effets de la déconcentration (inégalités entre départements liées à la moyenne d'âge), le président de la CAPC a rappelé que, à l'unanimité, les organisations syndicales de l'ex-DGCP demandaient le retour à une gestion concentrée et que, coté ex-DGI, l'établissement des tableaux d'avancement se faisait toujours au niveau national. Il a laissé supposer que la tendance de l'administration serait sans doute à aller dans ce sens, même s'il a estimé qu'il faudrait trouver les arguments face à la tendance actuelle au plan de la Fonction Publique, la déconcentration étant par ailleurs pour les gestionnaires qu'il représente plus compliqué.

Passerelles de la filière fiscale vers la filière gestion publique

Motion liminaire de SUD Trésor : " SUD Trésor dénonce la communication tardive aux représentants du personnel des listes de classement des candidatures dans le cadre de la mise en œuvre des passerelles entre les filières fiscale et gestion publique pour les agents de catégorie C au 1er septembre 2009, point non inscrit à l'ordre du jour communiqué pour la réunion de ce jour de la CAP centrale.

Toute une série de questions se pose : comment analyser les tableaux fournis ? Que signifient les abréviations et sigles ? Comment ont été choisis les départements alors que nous connaissons des candidats potentiels sur d'autres départements non sélectionnés ? Selon la carte de la situation des effectifs constatée au 1er mai 2009, fournie lors d'une récente CAP, certains départements apparaissent en sous-effectifs, d'autre en sureffectif. Comment a été déterminé le nombre d'emplois pour chacun d'entre eux ? Sur quels critères ? Pour quels emplois ? Comment comprendre que des agents demeurent encore sur les tableaux de demandes de mutations ? Quelle articulation avec les CAP locales de l'ex DGCP ? L'esprit de ces passerelles était de permettre à des collègues de l'autre filière dans l'impossibilité d'obtenir rapidement une mutation, du fait notamment de la prééminence de l'ancienneté administrative dans la filière fiscale, de trouver un moyen de régler dans l'intérêt du service et des agents des situations personnelles difficiles. Or, à l'examen rapide des tableaux qui nous ont été fournis, nous avons constaté que certains agents classés et apparemment retenus n'avaient formulé aucune demande en vue du projet de mutations de la filière fiscale au 1er septembre 2009. Pour d'autres, à l'inverse, la mutation sur un poste de cette même filière était déjà actée. Nous nous étonnons que ces éléments ne soient pas portés à notre connaissance alors que le projet définitif de mutations au sein de la filière fiscale a été arrêté le 29 mai, les agents ayant jusqu'à la fin de la 1ère semaine de juin pour accepter ou refuser leur poste.

Dans ces conditions, alors que l'élaboration des passerelles a mobilisé nos équipes militantes dans les différentes réunions de groupes de travail, nous dénonçons la légèreté avec laquelle les élus du personnel, et en conséquence les personnels, sont traités.

Cette précipitation n'est pas, loin s'en faut, un gage pour les personnels et leurs représentants de transparence.

Pour toutes ces raisons et dans l'attente de vos précisions, il ne nous apparaît pas acceptable de nous prononcer aujourd'hui sur les mouvements prévus par le biais des passerelles pour le 1er septembre. Nous vous demandons de reporter rapidement ce point de l'ordre du jour à une CAP ultérieure et prochaine qui ne saurait se tenir sans que les CAP locales de la filière gestion publique n'aient été préalablement réunies.

Vous comprendrez bien qu'il ne s'agit pas pour SUD Trésor de nous opposer à la solution de problèmes rencontrés par des agents via les passerelles ou tout autre détachement mais de garantir par un fonctionnement transparent le droit des personnels qu'ils soient de la filière gestion publique ou de la filière fiscale. "

Réponse de l'administration : Le Président de la CAP Centrale a indiqué être bien conscient que cette première passerelle a été gérée à flux tendu, les groupes de travail n'ayant pas été mis en place plus en amont. Pour une première, l'élaboration a été un peu longue. Il a promis pour la prochaine CAP que les délais de transmission des documents seraient respectés. Il a voulu rassurer la CAP en affirmant qu'il n'y avait plus aucun inscrit sur les tableaux de mutations pour les 3 départements qui ont été ouverts aux passerelles : Côte d'Or, Oise, Seine Maritime. Signe de l'enjeu du premier mouvement de ce type, il a déclaré : " on n'a pris aucun risque ". Il a même indiqué que si des prioritaires apparaissaient sur les tableaux pour ces départements, l'administration en tiendrait compte. D'autres départements, comme le Nord, n'ont pas été ouverts car la gestion des mutations côté ex-DGI est étanche entre agents de catégorie B et agents de catégorie C : autrement dit n'est pas muté sur un emploi C un B et vice versa.

Les agents classés pour cette première " passerelle " l'ont été selon les règles de la filière de départ des agents, c'est-à-dire la filière fiscale, conformément à la circulaire. SUD Trésor n'a pas eu à refuser de voter, le Président de la CAPC n'a pas soumis ce point de l'ordre du jour au vote des membres de la CAPC.

Les élus à la CAP

Patrice LAURRIN et Jacky LE SAUSSE

etBonnes vacances

Solidaires Unitaires Démocratiques au Trésor 93 bis rue de Montreuil 75011 Paris
Tél 01 43 56 31 14 Fax 01 43 56 12 19 email : sudtresor@orange.fr .-n°CPPAP 0710S07403
Imprimé par nos soins . Directrice de publication D CAPITAINE .Dépot légal à parution